 

Objet : compte-rendu réunion en Préfecture des PO le 6 mai 2019

Participants :

* Joël PEREZ, directeur des Sécurités
* Marie-Noëlle MOLY, présidente de l’association « Collectif le vent tourne »(Pyrénées Orientales)
* Jean BLIN
* Bernard FAUX
* Jérôme de RIERA de CASTELLS
* Guillemette FABRE, présidente de l’association «Le Collectif Co-27-XII Environnement »(Aveyron)

La réunion avait pour objet officiel la remise des motions adressées à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales dans le cadre du rassemblement régional, organisé conjointement par l’association et par le collectif régional TNE Occitanie Environnement (160 associations), samedi 4 mai 2019, à Perpignan.

Marie-Noëlle Moly a tout d’abord déploré qu’il ne se soit trouvé aucun responsable le 4 mai pour recevoir des membres du collectif régional, dans un contexte où chaque département avait envoyé à Perpignan une délégation : il eut été convenable de recevoir une émanation de ces délégations.

Il a alors été remis deux motions :

* une motion de TNE OE, à porter à l'attention du Préfet de Région et de la présidence du Conseil de Région.

En substance, cette motion alerte les pouvoirs publics sur l'état d'exaspération des riverains d'éoliennes, et émet une protestation, en tant que défenseurs de l’environnement et du patrimoine culturel et paysager des territoires ruraux, contre l'invasion en cours de nos territoires, sacrifiés sans raison environnementale, technique et économique prouvée Il est donc demandé de veiller au respect absolu de la Loi Montagne et des classements officiels existants (patrimoine paysager, patrimoine bâti et immatériel, préservation de la biodiversité), et de promulguer un moratoire sur l'éolien industriel sur l'ensemble de la région Occitanie.

Il est enfin demandé à la présidence de Région de corriger son cap énergétique et d'ouvrir une véritable discussion, projet contre projet, avec le Collectif régional TNE Occitanie Environnement qui a déposé une proposition alternative et chiffrée appelée Reposta. Il faut arrêter de détruire notre environnement et notre attractivité : la priorité c'est d'économiser l'énergie, pas d'en produire plus.

M. Perez a accepté de la transmettre à qui de droit.

* une motion spécifique émanant de l’association « Collectif le vent tourne » :

Cette motion est centrée sur la défense du Piémont du Canigou dans son ensemble : **il est demandé aux pouvoirs publics d’instaurer à son égard un dispositif de protection identique à celui du territoire du Grand Site de France Canigou** en matière de production d’énergies, en raison d’un constat partagé d’un grand paysage ouvert et d’une unité historique et culturelle dont il convient avant tout de renforcer l’attractivité.

Une demande de même nature est émise concernant les territoires voisins de l’ensemble Corbières-Fenouillèdes.

A cette motion ont été ajoutés différents dossiers et diaporamas.

La délégation a alors demandé que Laurent Denis, responsable de l’unité départementale de la DREAL et la DDTM des PO acceptent enfin, après des mois de refus, de recevoir l’association afin que celle-ci ait un accès aux dossiers en cours d’instruction ou en phase amont de la nouvelle procédure « autorisation environnementale ».

M. Perez a accepté d’appuyer cette demande.

Un point de situation a alors été réalisé, permettant au directeur de Cabinet de prendre la mesure des projets et des procédures en vigueur.

Il a également été fait état des manipulations qui ont modifié l’esprit et la teneur des travaux réalisés en 2018 au titre de l’acceptabilité des EnR dans le cadre du parlement de la Montagne.

Il a enfin été retracé l’ensemble des problématiques environnementales, techniques et économiques liées à l’éolien terrestre, démontrant combien ce dernier est inapproprié dans le territoire.

Il a également été fait état du désastre qui résulte de ces projets pour l’harmonie sociale, étant rappelé qu’une grande majorité des élus dans les communes concernées se montre hostile à de tels projets, et nonobstant le vote à l’unanimité d’une motion demandant un moratoire par le conseil départemental des Pyrénées orientales le 18 décembre 2017.

En outre, il a été déploré que le syndicat des opérateurs éoliens ait voix au chapitre dans les délibérations de la CDNPS, puisqu’il y est juge et partie.